

Changement climatique et migrations dans le Pacifique insulaire

Michel Allenbach

DANS **OUTRE-TERRE 2013/1 n° 35-36**, PAGES 505 À 528

ÉDITIONS **ÉDITIONS GLYPHE**

ISSN 1636-3671

ISBN 9782358150941

DOI 10.3917/oute.035.0505

Date de mise en ligne : 11/07/2013

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-oultre-terre4-2013-1-page-505?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions Glyphe.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Changement climatique et migrations dans le Pacifique insulaire

Michel Allenbach¹

PRÉAMBULE

La question du changement climatique s'est imposée sur la scène internationale dans les années 2000. Le réchauffement de la planète fait craindre à la communauté scientifique de nombreuses modifications dans les écosystèmes, modifications relayées par les médias qui se sont emparés du sujet et qui multiplient les messages d'alerte sur un sujet porteur. « Les îles Kiribati ont déjà commencé à disparaître. Les 105 000 habitants de cet archipel seront les premiers à voir leur pays englouti sous l'effet de la montée du niveau de la mer² ». Inversement, les mêmes médias sont utilisés par les instances politiques des zones menacées pour sensibiliser l'opinion publique. Pour exemple, le 17 octobre 2010, treize membres du gouvernement maldivien³ se sont installés autour d'une table posée à six mètres de profondeur et ont à cette occasion adopté une résolution appelant à une action mondiale pour la réduction des émissions de CO₂.

1 Maître de conférences à l'Université française du Pacifique.

2 *Courrier international*, 3 juillet 2008.

3 Petit archipel corallien du sous-continent indien.

Figure 1 : Signature d'une déclaration appelant les pays à réduire leur taux d'émission de gaz à effet de serre, lors d'un conseil des ministres sous-marin de l'État des Maldives.



« «Nous souhaitons faire prendre conscience aux gens que les Maldives sont un État sur la ligne de front» a déclaré Mohamed Nasheed, président des Maldives. Une montée des eaux de seulement un mètre recouvrirait en effet presque entièrement l'archipel corallien, qui comprend 1 192 îles. Le chef de l'État a d'ailleurs déjà annoncé avoir l'intention de créer un fonds destiné à acheter un nouveau territoire au cas où les Maldives disparaîtraient sous les eaux ».

Communiqué de presse *Reuters*/Gouvernement maldivien 16 octobre 2009.

La presse « grand public » parle de peuples affamés, fuyant leurs îles en voie d'engloutissement et envahissant les terres hautes épargnées par la catastrophe. Pendant ce temps, les scientifiques travaillent. Observatoires, satellites, capteurs de toutes sortes scrutent la planète. Les sciences humaines se sont aussi emparées du sujet. Les connaissances s'accumulent et la science progresse, malgré les erreurs et les incertitudes inhérentes à un phénomène dont l'essence ne se conçoit que dans la durée.

Loin de la recherche du sensationnel et de l'exagération médiatique, nous nous proposons dans cet article d'aborder la question sous un angle géopolitique, celui des migrations climatiques, en nous appuyant sur les connaissances et les analyses scien-

tifiques produites aussi bien par les sciences « dures » que par les sciences humaines. Au-delà des analyses globales, nous focaliserons nos propos et nos exemples sur une zone géographique, celle du Pacifique insulaire. Ce focus est associé à deux raisons. D'une part parce que c'est dans cette région de la planète que se feront sentir, en premier lieu, les effets de la transgression marine annoncée. Et, d'autre part, parce que l'auteur y vit et travaille sur le sujet depuis des dizaines d'années. Il pilote des recherches⁴ pluridisciplinaires sur la perception du changement climatique par la population, tout en recherchant les solutions techniques les plus appropriées pour lutter contre les dysfonctionnements d'origine naturelle et anthropique qui agressent l'espace littoral océanien et en organisant et structurant les bases de données sur les indicateurs du changement climatique et de l'adaptation aux phénomènes induits⁵.

I. CHANGEMENT CLIMATIQUE, MONTÉE DU NIVEAU DE LA MER ET RISQUE D'INONDATION DANS LE PACIFIQUE INSULAIRE

I.1. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MONTÉE DU NIVEAU DE LA MER

I.1.1. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Aujourd'hui, tous les scientifiques crédibles reconnaissent une augmentation de la température de la surface de la terre, de la mer et de la troposphère⁶. L'immense majorité d'entre eux considèrent que ce réchauffement est d'origine anthropique : les activités humaines produisent des gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement de la planète. Pour illustration de cette augmentation, la figure 2 montre les projections de la concentration atmosphérique en CO₂ pour différents scénarii d'anthropisation de la planète.

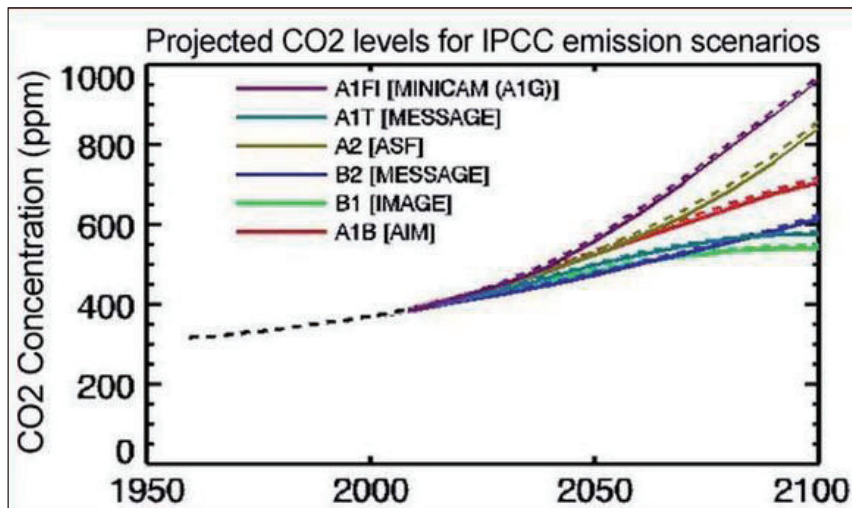
4 Direction récente de deux thèses en géographie et anthropologie sur le sujet : Sophie Bantos, *Les sociétés ultramarines face aux risques de montée du niveau marin. Quelles stratégies d'adaptation? Exemples des îles de Wallis & Futuna, Mayotte et Lifou*, Université Paris-Sorbonne, Paris IV, Elisabeth Worliczek, *La vision de l'espace littoral sur l'île Wallis et l'atoll Rangiroa dans le contexte du changement climatique. Une analyse anthropologique de la perception des populations locales* », thèse de doctorat UNC, à paraître, 2013.

5 Michel Allenbach, Maîtrise d'oeuvre des Thèmes d'Intérêt Transversaux de l'IfreCOR (Initiative française pour les récifs coralliens) : TIT changement climatique et adaptation au changement climatique. Convention UNC/Préfecture du Territoire des Îles Wallis-et-Futuna (MOM et MEDDAT).

6 La partie basse de l'atmosphère terrestre située entre la surface du globe et une altitude d'environ 8 à 15 kilomètres.

Figure 2 : Concentrations projetées de CO₂ selon différents scénarii du GIEC.

Source Skeptical Sciences.com



Selon le rapport du GIEC⁷ de 2007 qui reste la référence en la matière, la température de la terre augmentera de 1,8°C (prévision en cas de réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre des activités humaines) à 4°C (sans mesures de réduction) d'ici 2100.

1.1.2 POURQUOI LA MER MONTE

Le niveau de la mer a beaucoup varié au cours des temps géologiques. Sur la seule période du dernier million d'années, plusieurs oscillations transgressives et régressives de l'ordre de la centaine de mètres ont été enregistrées et mises en relation avec des alternances de périodes froides et chaudes dont la genèse est aujourd'hui expliquée par la théorie de Milanković⁸. Depuis la fin du dernier glaciaire (le Würm), le niveau marin s'est élevé d'environ 120 m en 18 000 ans, mais à une vitesse très faible durant les trois derniers millénaires et ce jusqu'au XIX^e siècle : 0,1 à 0,2 mm/

7 Le GIEC (= Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a été créé en novembre 1988 à la demande du G7 par deux organismes de l'ONU : l'organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUÉ). Cet organisme intergouvernemental a pour mission d'évaluer, sans parti pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui sont nécessaires pour mieux comprendre les risques liés au changement climatique d'origine humaine, de cerner plus précisément les conséquences possibles de ce changement et d'envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation.

8 Milutin Milanković est l'un des trois scientifiques ayant montré le rôle que peuvent avoir certains paramètres astronomiques terrestres sur les changements climatiques. On parle aussi de cycles de Milanković. Ces paramètres sont l'excentricité de l'orbite terrestre autour du soleil, l'obliquité de l'axe de rotation de la planète et la précession terrestre.

an. Cependant, depuis 1900, il augmente de un à trois mm par an et depuis 1992 l'altimétrie satellitaire (TOPEX/Poséidon⁹) indique un taux d'élévation moyen d'environ 3 mm par an (source GIEC, *Climate Change 2007*) avec des surélévations inégalement réparties à la surface de l'océan mondial.

Le niveau de la mer s'élève pour plusieurs raisons, liées directement ou indirectement au changement climatique. Nous en retiendrons deux comme majeures pour la transgression en cours :

- la dilatation de l'eau. L'eau chaude occupe plus de volume que l'eau froide, aussi le volume des océans augmente-t-il à mesure que la température de l'eau augmente. Or, la température moyenne des océans s'est accrue jusqu'à une profondeur de 3 000 mètres, les océans ayant absorbé plus de 80 % de la chaleur ajoutée au système climatique.
- la fonte des glaciers terrestres et des inlandsis¹⁰ du Groenland et de l'Antarctique (mais pas celle de la banquise de l'Arctique qui n'a guère d'effet sur le volume des océans – pas plus qu'un glaçon fondant dans un verre d'eau). Les glaciers des Alpes ont ainsi perdu 1/3 de leur surface depuis 1950. La fonte de la glace accumulée sur l'inlandsis du Groenland produirait à elle seule 7,2 m d'élévation du niveau de la mer, et la fonte de l'inlandsis de l'Antarctique en produirait 61,1 m (Intergovernmental Panel on Climate Change, IPCC = GIEC, 2007). Cependant, ces masses gigantesques de glace ne peuvent pas fondre totalement en une période de temps inférieure à plusieurs siècles voire à des millénaires. Par conséquent, il est probable qu'elles contribueront moins que la dilatation thermique à l'élévation du niveau de la mer dans le siècle qui vient.

1.2. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET FRÉQUENCE DES ÉVÉNEMENTS EXTRÊMES

Bien que la question soit loin d'être tranchée, beaucoup d'experts estiment que le nombre d'événements météorologiques extrêmes, en particulier les cyclones, augmente et augmentera, ainsi d'ailleurs que leur intensité. Dans les zones côtières, ils engendrent des submersions marines : en cas de cyclone par exemple, la mer se dilate et le vent pousse les flots à l'intérieur des terres. Si cette transgression marine est momentanée, elle n'en contribue pas moins à détruire l'habitat et à saliniser les sols. Ces événements, appelés encore « marées de tempête » génèrent aujourd'hui les dégâts les plus importants observés sur les zones littorales.

9 TOPEX/Poséidon est un satellite d'océanographie développé conjointement par la NASA et le CNES qui a été mis en orbite en 1992. Son objectif était de mesurer avec une précision de quelques centimètres la « topographie océanique », c'est-à-dire le relief de la surface de l'océan.

10 Masse très importante de glace accumulée sur un substratum continental (<50 000 km²). Deux inlandsis subsistent actuellement, celui du Groenland, situé près du pôle Nord et celui de l'Antarctique, au pôle Sud.

1.3. LA VARIABILITÉ DES PRÉVISIONS

Si les perspectives d'augmentation de température varient dans une fourchette assez large (entre 1,8°C et 4°C d'ici la fin du siècle, selon les modèles et les scénarii d'anthropisation choisis), on sait de façon plus précise que l'augmentation ne sera pas répartie uniformément sur la planète. Au pôle Nord, les températures moyennes des dix dernières années ont augmenté 2 fois plus vite qu'au niveau mondial. Il est donc très difficile de faire des prévisions globales et, les moyennes pouvant regrouper des situations contrastées, il faut les relativiser.

Certaines régions de la planète seront plus fortement et plus rapidement impactées que d'autres. Les variations eustatiques (globales) du niveau de la mer ne se répercutent pas, en effet, de la même façon localement. Les mécanismes en jeu au niveau local sont très complexes. Interviennent notamment la configuration du fond de la mer et des côtes, les amplitudes des marées, la variation de l'axe de rotation de la terre, le jeu des pressions atmosphériques, des vents, des courants et en particulier, pour l'espace Pacifique, le fameux courant *El Niño*¹¹, sans oublier les effets de la subsidence (affaiblissement du fond de la mer) et de la tectonique régionale.

Par ailleurs, ces prévisions restent encore incertaines : le GIEC a reconnu lui-même quelques erreurs et une petite minorité de scientifiques « climatosceptiques » contestent ses conclusions. Ils reconnaissent que la terre se réchauffe, mais récusent le caractère anthropique et ascendant du réchauffement, qu'ils interprètent comme une phase d'un cycle naturel, comme la Terre en a déjà connus.

Le géologue qu'est l'auteur ne conteste pas le fait que la planète soit soumise depuis sa création à des cycles naturels bien connus de notre spécialité (les cycles de Milankovic, par exemple), que ces tendances naturelles sont présentes et associées aux effets anthropiques aujourd'hui, mais la mise en doute d'un flux de données convergentes sur l'élévation du taux de CO₂ atmosphérique et sa relation directe avec l'utilisation massive des combustibles fossiles depuis le début de la révolution industrielle me semble être une erreur grave pour les générations futures.

11 *El Niño* = Courant de l'Enfant Jésus, l'expression désigne à l'origine un courant marin côtier de l'océan Pacifique. Par extension, le terme désigne aujourd'hui un phénomène climatique particulier, différent du climat usuel, qui se caractérise par des températures anormalement élevées de l'eau de mer dans la partie est de l'océan Pacifique Sud. Le phénomène est associé à un cycle de variation de la pression atmosphérique globale entre l'Est et l'Ouest du Pacifique que l'on nomme l'oscillation australe et l'on associe souvent les deux mécanismes sous l'intitulé d'ENSO (*El Niño-Southern Oscillation*).

1.4. LE RISQUE D'INONDATION MARINE DANS LA ZONE PACIFIQUE

L'une des conséquences préoccupantes du changement climatique pour les zones côtières est donc un risque accru de transgression marine, mais comment définir ce risque et qu'en est-il pour la zone du Pacifique insulaire ?

1.4.1 LA NOTION DE RISQUE

Dans la terminologie des sciences dures, le risque se définit comme « une mesure probabilisée d'un phénomène dangereux ». Il fait intervenir deux notions combinées :

$$\text{Risque} = \text{aléa} \times \text{vulnérabilité}$$

L'aléa se définit comme la fréquence d'occurrence d'un phénomène naturel dangereux, tels un cyclone ou un tremblement de terre. Il est donc un phénomène qui met en danger les sociétés en raison de son caractère largement imprévisible. La vulnérabilité peut être définie comme la sensibilité des hommes et des installations humaines aux différents aléas. En effet, les sociétés peuvent prévoir (prévisions météorologiques) et atténuer (constructions antisismiques) les aléas, ou encore gérer plus ou moins bien les catastrophes. Cela dépendra de leurs moyens économiques et techniques, mais aussi de leur conscience du risque, de leur capacité d'adaptation, etc. C'est l'ensemble de ces facteurs que l'on désigne par le terme vulnérabilité.

Par le passé, on a surtout cherché à diminuer le risque en agissant sur l'aléa (en érigeant des digues par exemple), aujourd'hui les études s'attachent de plus en plus à diminuer la vulnérabilité des sociétés en caractérisant leur résilience, c'est-à-dire leur capacité à absorber le changement consécutif à un événement non souhaité.

1.4.2. LE RISQUE DE TRANSGRESSION MARINE DANS LA ZONE PACIFIQUE

Dans la région Pacifique, le risque est grand, du fait tout d'abord de l'aléa. Situées en zone intertropicale ou équatoriale, les îles en question sont souvent victimes de perturbations météorologiques majeures¹². Selon une étude internationale publiée dans *Nature* en novembre 2011, le nombre d'événements cycloniques intenses liés au phénomène *El Niño* devrait doubler au cours du siècle à venir dans le Pacifique

¹² L'océan Pacifique est le centre des plus fortes variations interannuelles du système climatique à cause du phénomène océanographique et atmosphérique ENSO.

Sud du fait du changement climatique. D'après Christophe Menkes, chercheur à l'IRD (Institut de recherche pour le développement) et co-auteur de l'étude : « Les gaz à effet de serre provoqueraient un réchauffement de toute la zone équatoriale. Ce réchauffement, centré sur l'équateur et pas uniforme, va faire bouger la zone de convergence du Pacifique sud vers le nord ».

Par ailleurs, le Pacifique est l'océan qui recèle le plus grand nombre d'atolls. Si ce toponyme fait souvent rêver, il cache en réalité une énorme fragilité : ces îles sont très basses (quelques mètres au-dessus du niveau de la mer), la terre arable y est rare, les nappes phréatiques peu profondes. Les caractéristiques géomorphologiques de ces formations rendent inéluctable la survenue de catastrophes dues à l'élévation du niveau de la mer. Quant à la vulnérabilité, elle est également grande, si l'on considère qu'il s'agit de pays pauvres, très dépendants pour leurs ressources de la mer et du littoral.

1.4.3. LES « CANARIS DE L'ENVIRONNEMENT »

Les îles du Pacifique sont et seront les premières impactées par le changement climatique. Pour la communauté internationale, elles jouent le rôle des canaris emmenés autrefois dans une cage au fond de la mine : très sensibles au grisou, leur mort prévenait les mineurs de la présence du gaz mortel ! Deux petits États insulaires de la région sont particulièrement médiatisés : Tuvalu et Kiribati. D'innombrables articles, reportages, séminaires, émissions télé et radiophoniques leur ont été consacrés et leurs habitants sont souvent décrits comme les premiers « réfugiés climatiques » potentiels.

Tuvalu, un temps sous colonisation britannique, est devenu État indépendant en 1978. Ce territoire polynésien, situé dans le sud-ouest de l'océan Pacifique, à un millier de kilomètres au nord des îles Fidji se compose de neuf atolls. Avec une superficie de 26 km² et une population d'environ 10 000 habitants, Tuvalu est le quatrième État le plus petit au monde après l'État du Vatican, la principauté de Monaco et Nauru. Le point culminant de Tuvalu se situe à 4 mètres seulement au-dessus du niveau de la mer, aussi les neuf atolls pourraient-ils avoir disparu en 2050 par suite de l'élévation du niveau de l'océan. La mesure du niveau des mers effectuée dans l'atoll de Funafuti a révélé au cours de l'année 2007 une augmentation de 5,6 mm, soit le double par rapport à la moyenne régionale fournie par le GIEC. Si le phénomène transgressif est, dans l'absolu des mesures réalisées, souvent peu perceptible pour les populations, les dégâts collatéraux sont déjà bien visibles : augmentation de l'intensité et de la fréquence des inondations, érosion et salinisation du sol qui détruisent la plupart des activités agricoles.

Kiribati, autre État insulaire du Pacifique, évoqué par Robert Louis Stevenson dans les *Mers du Sud* (1896) est situé sur l'équateur, au carrefour de la Polynésie et de la Micronésie, entre Hawaï et l'Australie. Il comprend 3 archipels, une île isolée et 32 atolls. Onze de ces atolls sont habités de manière permanente, dont Kiribati et sa capitale Tarawa. La majeure partie des habitants (110 000 personnes) résident sur les atolls (autrefois appelés « îles Gilbert »), sur des terres qui dépassent à peine – de quelques mètres – le niveau de la mer. Là encore, le risque associé au changement climatique est élevé aujourd'hui.

1.4.4. L'OUTREMER FRANÇAIS DU PACIFIQUE

Si ces espaces sont menacés, qu'en est-il de l'outremer français du Pacifique ? En effet, le Pacifique comprend aussi des territoires français, parfois nommés « confettis de l'empire ». Ils peuvent paraître négligeables du fait de la faiblesse de leur superficie et de leur population, mais ils présentent pour nous un grand intérêt : d'abord il s'agit de communautés françaises qui partagent notre histoire et notre destin, ensuite ils comprennent des zones maritimes très étendues qui permettent à la France de continuer à figurer parmi les grandes nations à façade maritime.

Dans la région Pacifique, les îles françaises présentent des situations très différentes. Certaines sont des îles hautes, comme Wallis-et-Futuna, ou encore la Nouvelle-Calédonie, ou même Tahiti. Si ces îles ne courent aucun risque d'être entièrement submergées, la population et les activités y sont par contre essentiellement implantées sur le littoral et, en cas de montée drastique des eaux, ces territoires qui n'offrent que très peu de ressources – excepté la Nouvelle-Calédonie et son nickel – souffriraient énormément sur les plans économique et social. Quant à la Polynésie française, elle compte de nombreux atolls, et une partie importante de son territoire est de ce fait menacée, à court et moyen terme.

II. ÉLÉVATION DU NIVEAU DE LA MER, MIGRATIONS ET GÉOPOLITIQUE

II. 1. CHRONIQUE D'UN DÉSASTRE ANNONCÉ

II.1.1 DE NOMBREUX DÉGÂTS PRÉVISIBLES.

Pour ne citer que quelques exemples prégnants des dégâts multiples annoncés pour l'Océanie insulaire qui est au centre des propos de cet article, nous développerons quelques faits avérés relatifs à l'impact de l'élévation du niveau marin et de la température de la mer. Les premiers dégâts concerneront, et concernent déjà, les

ressources locales, et au premier chef les réserves en eau douce des zones littorales. Selon le célèbre principe en hydrogéologie littorale de Ghyben-Herzberg¹³, l'extension du biseau salé associé à la transgression marine va diminuer le potentiel en eau potable que l'on peut extraire des nappes phréatiques et l'eau douce est une ressource essentielle à la vie sur les îles océaniques. Lorsque les réserves des lentilles s'affaiblissent, c'est le potentiel vital de l'écosystème terrestre qui s'affaiblit. Les solutions de remplacement (récupération des précipitations dans des citernes ou unités de dessalement) sont, soit peu efficaces, soit très onéreuses et peu réalistes au plan économique. L'eau de mer qui pénètre les terres, même temporairement, accroît la saumure des sols et les rend impropres à la culture. Par exemple, à Wallis, on commence à abandonner les tarodières¹⁴ côtières situées dans les zones humides post-dunaires dont l'altitude est très peu élevée par rapport au niveau actuel de la mer. Les écosystèmes stressés – tels les récifs coralliens qui blanchissent et meurent du fait du réchauffement et de l'acidification de l'océan – voient leur production (poissons, crustacés, etc.) diminuer. Et les maladies endémiques, comme le paludisme ou la dengue) risquent de se répandre. Or, c'est à proximité des côtes que sont concentrées la majeure partie des sources de revenus (agriculture, tourisme, pêche) et des infrastructures, particulièrement dans les États insulaires.

II.1.2. DES PRÉVISIONS DE MIGRATIONS APOCALYPTIQUES

Le réchauffement va engendrer, directement (catastrophes climatiques, submersion marine) ou indirectement (perte de ressources vitales) des déplacements majeurs de population. Sachant qu'un habitant sur cinq de la planète vit sur des zones côtières, que 500 millions d'habitants vivent à moins de cinq kilomètres des côtes et 320 millions à moins de cinq mètres d'élévation par rapport au niveau de la mer, il en résultera de vastes déplacements de populations dont il faudra assurer la subsistance.

Selon le Haut-Commissaire adjoint de l'ONU pour les réfugiés, Craig Johnstone, les prévisions les plus optimistes évaluent à 250 millions le nombre de personnes qui seront déplacées de force d'ici 2050. D'autres prévisions font monter ce chiffre à un milliard. Sur la base optimiste précédemment décrite, cela signifie en d'autres termes qu'*a minima* 1 individu sur 45 sera forcé de migrer à cause du changement climatique. Notons ici que le chiffre de 250 millions dépasse le nombre des migrants actuels dans le monde, lequel atteint 192 millions selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En réalité, ces chiffres sont difficilement vérifiables. Ils ont été

13 Ghyben-Hezberg. Hydrogéologues du début du XX^e siècle ayant établi de façon indépendante la relation permettant de positionner l'interface eau douce-eau salée dans les nappes littorales.

14 Zones consacrées à la culture du taro, tubercule tropical à la base de l'alimentation des Océanien.

établis par un environnementaliste respecté, Norman Myers¹⁵, et ils sont depuis lors repris par les grands organismes internationaux, comme le montre un article de Fred Pearce¹⁶. Mais la définition du migrant climatique n'est pas claire ; par exemple, le plus grand nombre de réfugiés en Chine est dû à la construction du barrage des Trois Gorges ? Doit-on considérer ceux-ci comme des migrants climatiques ?

II.1.3. DES BOULEVERSEMENTS GÉOPOLITIQUES

Les tensions pour le contrôle des terres arables et de l'eau potable vont s'accroître et les migrations poser des problèmes de droits fonciers. Les questions sont donc d'ordre non seulement économique, environnemental ou sociétal, mais aussi géopolitique.

Déjà dans le passé, les historiens ont pu établir des parallèles précis entre les périodes d'accidents climatiques et des celles de troubles économiques, sociaux et politiques. L'historien français Emmanuel Le Roy Ladurie¹⁷ prévoit que « le réchauffement va s'accompagner, en diverses régions de la planète, de guerres, de troubles sociaux éventuellement graves, voire révolutionnaires »¹⁸.

Le professeur Geoffrey Parker (*American Historical Review*, 2008) a lui aussi relevé ce phénomène dans ses études, notamment pour la période du Petit âge glaciaire et plus précisément le XVII^e siècle : à cette époque, vers 1640, on signale dans le monde une série de catastrophes coïncidant avec le refroidissement - accidents météorologiques à répétition, famines, migrations, guerres civiles et étrangères, qui atteignent leur maximum vers 1640.

Un constat identique a été établi en Océanie par Patrick Nunn¹⁹. Des scientifiques réunis autour de cet auteur ont essayé de reconstruire les conséquences des changements climatiques passés dans le Pacifique, et leurs impacts sur l'histoire humaine. Si l'on s'intéresse, par exemple, à la période proche de 1300 avant notre ère, trois types d'effets sont associés par l'auteur à cette période et mis en exergue par Elisabeth Worliczek²⁰ :

15 Scientifique indépendant et consultant en environnement et développement, il est également conseiller politique auprès des leaders politiques américains et de la Commission européenne. Il a reçu trois prix importants : le Volvo Environment Prize, l'UNEP/Sasakawa Environment Prize et le Blue Planet Prize. (<site good planet.info>).

16 Cf. Fred Pearce, « À la recherche des réfugiés climatiques », *New Scientist*, 27 avril 2011.

17 Spécialiste de l'histoire du climat, il est l'auteur d'ouvrages de référence, comme les trois volumes de *L'Histoire humaine et comparée du climat* et *Les fluctuations du climat de l'an mil à aujourd'hui*.

18 *Le Monde*, 4 novembre 2011.

19 Patrick Nunn (<pnumn3@une.edu.au>), Head of School, Faculty of Arts and Sciences, School of Behavioural, Cognitive and Social Sciences, University of New England.

20 Elisabeth Worliczek, thèse de doctorat citée *supra*.

- Les effets primaires : baisse des températures (d'à peu près $-1,5^{\circ}\text{C}$), fréquence augmentée d'*El Niño*, pluviométrie à la hausse et baisse du niveau marin de -115 cm.
- Les effets secondaires : baisse du niveau de la nappe phréatique, baisse de productivité du récif corallien, augmentation de l'eau turbide dans les lagons et, par conséquent, baisse des ressources alimentaires.
- Les effets tertiaires : la fin des voyages à longue distance qui avaient jusqu'alors marqué l'histoire des peuples du Pacifique en raison de conditions météorologiques moins favorables ; une compétition augmentée pour les ressources existantes (celles qui étaient auparavant partagées étant contrôlées par des groupes particuliers), ce qui entraîne des conflits sociaux et a un impact sur le mode d'habitat.

Dans un document présenté aux chefs d'États et de gouvernements européens, lors du Conseil européen du jeudi 13 mars 2011, Javier Solana, Haut Représentant de l'Union européenne indique que le réchauffement de la planète ne constitue pas seulement un danger pour l'environnement, mais qu'il met aussi en péril la sécurité internationale. À l'été de la même année, le Conseil des Affaires étrangères de l'Union européenne et le Conseil de sécurité des Nations unies ont reconnu l'impact possible des changements environnementaux sur la sécurité mondiale. Le changement climatique étant désigné comme un « multiplicateur de menaces » (*threat multiplier*) qui exacerbe tensions et fragilités.

Les frontières pourraient se modifier du fait de la submersion marine, ce qui provoquerait éventuellement des guerres. L'inégalité riches/pauvres se renforcera, divisant la planète en deux : les riches Occidentaux, principaux pollueurs et émetteurs de gaz à effet de serre disposeront de moyens de lutte, et les pauvres, plus souvent au Sud, disposant de peu de moyens, auront le sentiment d'être les principales victimes du réchauffement climatique. Conflits et instabilité politique faisant moins peur que les migrations massives de population souvent désignées comme un élément de tension politique extrêmement préoccupant et jetées en pâture aux lecteurs et spectateurs des médias grand public.

II. 2. UNION EUROPÉENNE ET MIGRATIONS : MYTHES ET RÉALITÉS

II.2.1. NOTRE ANGOISSE EST AUSSI D'ORDRE IDÉOLOGIQUE

Javier Solana a évoqué la pression qu'allait subir l'Europe du fait de l'ampleur des migrations prévisibles. En elle-même, l'image de ces migrations contient une charge fortement négative, mais au-delà des faits et de leur représentation dans l'imaginaire

des gens il faut également aborder l'aspect sous-jacent de cette angoisse : la question idéologique.

L'auteur français Jean Raspail a écrit sur ce thème un roman brûlot²¹. Il y raconte sous forme hyperbolique l'histoire d'un million de miséreux quittant le delta du Gange et débarquant sur la Côte d'Azur. Ce roman, qualifié de « raciste » par les uns, de « prophétique » par les autres a le mérite de mettre en lumière nos fantasmes, ceux d'un Occident porteur des Lumières, face à des étrangers barbares et affamés.

II.2.2. LOIN DES FANTASMES, QUELLE EST LA RÉALITÉ ?

Les analyses des migrations « climatiques » en cours délivrent une vision bien différente. Si l'on considère l'exemple océanien qui nous sert de fil rouge, il faut d'abord noter que les déplacements se feront pour l'essentiel (à 80 %) en inter-îles et en inter-États, notamment pour ce qui est des îles « hautes ». À Wallis par exemple, les enquêtes menées par l'auteur et ses étudiants auprès de la population font apparaître une bonne acceptation du principe d'un déplacement vers les hauteurs de l'île. De même, dans les atolls de Polynésie pourtant beaucoup plus menacés à court terme du fait de leur qualité d'îles « basses », les liens historiques et familiaux peuvent faciliter les migrations sur une île haute voisine (comme c'est le cas avec Makatea pour l'atoll de Rangiroa en Polynésie française, ou encore Tahiti).

Cependant, les natifs ne sont pas, pour la majorité d'entre eux, en quête de solutions de fuite. Le changement climatique et ses effets sur la vie insulaire ne sont pas ressentis de la façon souvent caricaturale exprimée par certains médias à la recherche du sensationnel. Ils ne perçoivent que très peu de modifications sur leurs îles et considèrent le changement climatique comme une affaire de « blancs ». Sur les espaces géographiques cités, on est très loin d'une déferlante migratoire.

II.2.3. LES MIGRATIONS EN COURS DANS LE PACIFIQUE

Le processus de migration a cependant déjà bel et bien commencé chez les « canaris du Pacifique », c'est-à-dire les îles les plus impactées : Tuvalu et Kiribati. Selon le titre du *Point* du 8 mars 2012 : « Kiribati pourrait devenir la 1^{ère} nation de « migrants climatiques » ». Ce serait alors le premier État dont la population migrerait dans son ensemble à cause du réchauffement climatique.

À Kiribati où 32 îlots ont déjà été submergés par les eaux, on s'inquiète pour l'avenir et on le prépare. Dans un premier temps, le projet un peu pharaonique de

21 *Le camp des Saints*, 1973, réédité en 2011.

construction d'îles artificielles semblables à des plateformes pétrolières pour reloger la population ou encore la construction d'une digue de protection autour des îles Gilbert a été envisagé, mais le montant de l'opération représente deux fois le PIB du pays, le deuxième plus faible du monde en parité de pouvoir d'achat selon des données fournies par la Banque mondiale. Les dirigeants se tournent aujourd'hui vers la communauté internationale, en particulier les pays riches, accusés d'être à l'origine du changement climatique qui menace leurs îles de disparition. Ils envisagent même de porter plainte devant les instances internationales, insistant sur le fait que, alors que les petits archipels du Pacifique Sud ne génèrent que 0,6 % de la pollution mondiale, ce sont eux qui subissent le plus sévèrement les effets du changement climatique.

La Nouvelle-Zélande, seul pays régional à avoir accueilli favorablement la démarche, s'est engagée à accueillir des milliers de Kiribatiens, et des pourparlers ont lieu avec Fidji pour l'achat de 2 000 ha de terres sur Vanua Levu, la deuxième plus grande île des Fidji. Cependant l'intégration des Kiribatiens sera difficile, surtout si l'on considère que les Fidji sont situées à plus de 2 000 km de distance et se caractérisent par une culture différente (une forte minorité de la population est d'origine indienne de même que les natifs sont pour l'essentiel des Mélanésien et non des Polynésien). C'est pourquoi le gouvernement de Kiribati s'est d'ores et déjà lancé dans un programme d'éducation spécifique afin de préparer la jeune génération en vue d'une migration annoncée vers des territoires voisins.

Tuvalu a été le premier pays océanien à s'engager dans la démarche d'exil climatique. La Nouvelle-Zélande aurait déjà accueilli plus de 3 000 Tuvalu en vertu du programme d'immigration Pacific Access Category (PAC²²) cosigné par les deux États en 2001. Un contingent annuel de 75 immigrants économiques est susceptible d'être accueilli en Nouvelle-Zélande sur une durée de 30 ans, accord prorogeable jusqu'en 2050. Quelques conditions associées à l'idée d'insertion facilitée des migrants sont imposées (âge compris entre 18 et 45 ans, maîtrise de l'anglais, employabilité potentielle). Un accord similaire a été rejeté par le gouvernement australien.

Si les paragraphes précédents démontrent que le processus est enclenché, il faut tout de suite relativiser sa signification en termes de flux. Il s'agit dans le cas des deux États cités de quelques milliers de personnes et l'on est bien loin des centaines de millions de migrants annoncés à l'horizon 2050. Si l'image des premiers exilés climatiques du Pacifique est porteuse pour le sensationnalisme, les principaux problèmes ne se situent pas dans cet espace géographique, mais bien davantage dans les régions basses surpeuplées de certains environnements deltaïques subsidents de la planète.

22 Le PAC est un accord négocié en 2001 entre les gouvernements des Tuvalu, de Fidji, des îles Kiribati et de Tonga avec la Nouvelle-Zélande.

Le cas de ces premiers réfugiés du Pacifique a fait l'objet d'études parmi lesquelles on peut citer les travaux de François Gemmenne²³. Fondés sur de nombreuses enquêtes et entretiens, leurs résultats montrent que les raisons qui ont fait migrer la population des Tuvalu vers la Nouvelle-Zélande sont multiples. Les migrants évoquent le plus souvent les liens familiaux, les études des enfants, ou encore l'attrait d'un salaire plus élevé.

L'auteur et ses étudiants sont arrivés à des conclusions similaires en interrogeant les populations de Wallis-et-Futuna, Rangiroa et Lifou (île Loyauté, Nouvelle-Calédonie). Le concept de changement climatique n'est pas reconnu comme déterminant pour la migration à partir de ces territoires. Si l'on prend le cas de Wallis, sa population diminue régulièrement depuis les années 1960 ; elle émigre vers la Nouvelle-Calédonie et plus récemment vers la métropole, mais pour des raisons essentiellement économiques. Les emplois salariés sur l'île, et c'est encore plus vrai sur l'île voisine de Futuna, sont pour l'essentiel des emplois administratifs.

Au-delà du nombre relativement faible des personnes concernées en Océanie et de la vision très différente de celle véhiculée par certains médias occidentaux que les peuples océaniques peuvent avoir du changement climatique et de ses effets sur leur environnement immédiat, la motivation économique est indiscutablement, aujourd'hui, le moteur principal des migrations en cours. Les effets physiques réels actuels du changement climatique sont davantage un argument politique qu'une réalité.

Ce dernier commentaire n'est bien sûr valable qu'au temps présent. L'auteur est, en effet, persuadé que les effets physiques à venir vont se caractériser dans un avenir proche par un effet cumulatif majeur qui modifiera profondément la gestion intégrée des espaces littoraux des zones considérées, mais également celle de nombreuses régions de la planète. Mais la géomorphologie différente de ces espaces, la variabilité géographique des effets de la transgression, l'implantation des populations et la démographie des zones considérées impliquent des faits d'amplitudes fort différentes selon les littoraux considérés et doivent nous interpellier sur le risque d'une généralisation simpliste des conséquences attendues.

II.2.4. DES CHIFFRES SURESTIMÉS ET DRAMATISÉS

Les chiffres annoncés par les grandes organisations internationales restent flous et approximatifs, ils doivent donc être relativisés. Non qu'ils soient erronés *stricto sensu*, mais ils ont été établis mécaniquement à partir de l'hypothèse que la migration serait la seule issue aux graves difficultés engendrées par le réchauffement climatique.

23 Chercheur à l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), il enseigne également la géopolitique du changement climatique et la gouvernance internationale des migrations à Sciences Po Paris.

Si l'on connaît assez bien le nombre de personnes vulnérables (vivant à une très faible altitude dans des zones côtières), on chiffre moins bien les dégâts dont elles pourraient être victimes, et encore moins bien le nombre de personnes qui migreraient, vu la complexité des mécanismes décisionnels intervenant. Il est impossible d'isoler le facteur environnemental, même s'il joue un rôle croissant, des autres facteurs, notamment économiques. La migration relève d'un mécanisme complexe et ne doit pas être considérée systématiquement comme l'échec des processus d'adaptation. Elle peut être modulée par des politiques adéquates qui interviendront parfois davantage dans le processus décisionnel du déplacement que l'envergure des impacts du changement climatique, tout au moins dans le siècle à venir.

III COMMENT SE PROTÉGER ? LES MESURES À METTRE EN ŒUVRE.

III.1 L'IMPOSSIBLE STATUT DE « RÉFUGIÉ CLIMATIQUE »

III.1.1. UN TERME AMBIGU

Le terme de « réfugié environnemental » apparaît pour la première fois, sous la plume d'Essam El-Hinnawi dans un rapport du PNUE²⁴. La formule fera recette et le terme est adopté. Il est notamment repris en 2008 dans un document d'orientation synthétique très détaillé signé par Melinda Noblet²⁵ pour qui la terminologie est essentielle. Pour cet auteur, les expressions de « réfugié environnemental » ou de « réfugié climatique » n'ont pas tout à fait la même signification. La première se réfère à une approche plus globale et prend en compte les problématiques environnementales dans leur ensemble, pas seulement celles liées aux changements climatiques, comme c'est le cas avec le terme de « réfugié climatique ». De nombreux écrits ont été consacrés à cette notion dont nous citerons simplement la définition retenue par l'Organisation internationale pour les migrations : « On appelle migrants environnementaux les personnes ou groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent ». Les termes utilisés revêtent un enjeu important, car au statut de réfugié sont attachés des droits, comme la garantie de ne pas être renvoyé dans le pays où sa vie peut être menacée, le droit au travail, au logement. Or, ce statut de réfugié climatique n'est pas

24 Programme des Nations unies pour l'environnement

25 Cf. Melinda Noblet, *Les réfugiés environnementaux : les actions possibles*, Document d'orientation, juin 2008.

inclus dans le texte de référence de la Convention de Genève²⁶ qui définit le statut de réfugié à travers la notion de persécution, comme le souligne Christel Cournil²⁷, chercheuse à l'Iris²⁸ et spécialiste du statut des réfugiés.

III.1.2. UN TERME INAPPROPRIÉ

Le terme de réfugié climatique, utilisé par les militants pour frapper l'opinion publique, ne convient pas très bien. En effet, l'essentiel des migrations à venir seront internes (vers les endroits moins menacés d'un même territoire). Or, le statut de réfugié implique une sortie des frontières d'un État, et les organisations existantes n'ont pas la compétence pour agir à l'intérieur de cet État. Le phénomène et le nombre de victimes seraient alors fortement sous-estimés. On peut même faire observer que dans le cas de submersion d'un État, l'appartenance nationale n'aurait plus lieu d'être et qu'il faudrait alors parler d'« apatrides climatiques ». Cette situation nouvelle révèle en fait un vide juridique. Certaines questions se posent pour la première fois sur la planète : que signifie le retour chez soi lorsque le pays a été englouti par les flots. Dans le passé, des États ont déjà disparu consécutivement à des annexions, mais jamais physiquement ! La nationalité des habitants déplacés aurait-elle encore un sens ?

III.1.3. UNE PRISE EN COMPTE PEU PROBABLE

Le terme de réfugié climatique n'a pas de valeur juridique. Seules les agences de l'ONU peuvent édicter des normes internationales et légiférer, en élargissant par exemple la Convention de Genève, mais cela paraît peu réaliste pour les raisons suivantes :

- La responsabilité du changement climatique est très difficile à établir sur la base de critères scientifiques indiscutables. Le GIEC ne dispose pas encore de suffisamment de mesures pour pouvoir attribuer avec certitude ce phénomène aux activités anthropiques et il faudra du temps avant que la surface réchauffée de la planète conduise à une élévation lisible par tous du niveau de la mer. Les scientifiques n'étant pas unanimes et la communauté internationale peinant à élaborer

26 La Convention des Nations unies du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés (dite « Convention de Genève ») définit un réfugié comme une personne « qui, par suite d'événements survenus avant le 1^{er} janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ».

27 Cf. Christel Cournil, Catherine Colard-Fabregoule, *Les changements climatiques et les défis du droit*, Bruxelles, édition Bruylant, Bruxelles, janvier 2010, 450 p.

28 IRIS = Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux, EHESS Paris et Université Paris 13.

- un consensus pour réduire les gaz à effet de serre, on voit mal comment un accord pourrait être rapidement trouvé, afin d'engager une action juridique ;
- Le lien entre le péril climatique et la décision de migrer n'est pas évident, compte tenu de la multiplicité et de la complexité des facteurs de migration ;
 - L'élargissement du concept de réfugié risque d'affaiblir le statut de réfugié politique, déjà très difficile à obtenir ;
 - La crainte d'une explosion du nombre des victimes potentielles et des financements associés, dans le contexte de crise financière actuel, freine les projets proposés.

La piste « la plus réaliste », selon Jean-François Durieux²⁹, serait la mise en œuvre de conventions d'État à État, « sur le modèle de ce qui est déjà mis en place entre les îles Tuvalu, menacées par la montée des eaux, et la Nouvelle-Zélande ».

III. 2 FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES NÉFASTES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN DIMINUANT LA VULNÉRABILITÉ.

III.2.1. RETOUR SUR LA NOTION DE VULNÉRABILITÉ ET STRATÉGIES DE MITIGATION

La plupart des scientifiques considèrent que la vulnérabilité est fonction de l'exposition aux risques et des capacités d'adaptation :

$$V = f(e ; CA)$$

avec e = exposition aux risques, et CA = capacités d'adaptation.

Nous constatons donc que deux voies s'ouvrent pour réduire la vulnérabilité : soit réduire l'exposition aux risques, soit valoriser les capacités d'adaptation. Ce type de stratégies, appelées stratégies de « mitigation³⁰ », est aujourd'hui privilégié, car, si dans un premier temps, on a cherché surtout à lutter contre les dérèglements climatiques, on sait aujourd'hui que le changement est inéluctable, et que l'on peut au mieux l'atténuer. On met donc l'accent sur les politiques d'atténuation de l'exposition aux risques et sur la valorisation des capacités d'adaptation des sociétés, afin d'accroître leur capacité de résister aux chocs sans perdre de leur qualité de vie, phénomène appelé « résilience ».

29 Jean-François Durieux, Director of Division of Programme Support and Management. United Nations High Commissioner for Refugees.

30 Du latin *mitigare*, ce terme, surtout utilisé par les Anglo-Saxons signifie atténuation.

III.2.2. RÉDUIRE L'EXPOSITION AU RISQUE

La population et les gouvernements réclament des protections physiques telles que des digues ou des enrochements. Les murs construits pour lutter contre l'érosion des côtes et pour protéger les biens matériels et immobiliers nouvellement construits sont un bon exemple des erreurs associées à la lutte désespérée que commencent à mener certains États insulaires océaniques contre les dysfonctionnements générés par le changement climatique. Mal réalisés par manque de moyens et de compétences techniques, ces murs sont, à Wallis et à Futuna, l'exemple même des erreurs à ne pas rééditer et à prendre en compte dans les schémas d'aménagement intégré des zones littorales (la GIZC³¹) et dans les futures politiques d'adaptation contre le changement climatique à l'intérieur de ces mêmes zones. Le cas des îles Gilbert où on a pu imaginer des aménagements pharaoniques de ce type pour les abandonner par la suite du fait de leur manque de réalisme économique est l'archétype de ce qu'il ne faut pas envisager de faire. Sur la zone du Pacifique insulaire de telles solutions n'apparaissent pas pertinentes.

III.2.3. VALORISER LES CAPACITÉS D'ADAPTATION LOCALES

DE RÉELLES CAPACITÉS D'ADAPTATION DANS LE PACIFIQUE INSULAIRE

Dans un article de *Vertigo*³², Alexandre Magnan s'élève contre la tendance de la plupart des chercheurs à corréliser les capacités d'adaptation et le niveau de développement économique. Pour une exposition au risque d'un niveau donné, selon la majorité des auteurs, les capacités d'adaptation seraient bien plus élevées dans les pays riches que dans les pays pauvres. L'auteur de ces lignes, s'appuyant sur son expérience et ses travaux réalisés en Océanie, récuse également cette vision trop simpliste, rejoignant ainsi partiellement Alexandre Magnan. Certes, les pays riches disposent de compétences et de moyens évidemment plus importants que ceux des pays pauvres mais les peuples, et notamment ceux de l'Océanie, ne sont pas pour autant démunis.

Si l'on considère la zone Pacifique qui nous intéresse plus spécifiquement dans cet article, nous y trouvons des peuples polynésiens ou mélanésiens avec de faibles niveaux de développement économique en termes de PNB/habitant. Indiscutablement, les spécificités océaniques ne classent pas les petits pays insulaires de la région parmi les nantis qui vont pouvoir développer des stratégies d'adaptation associées à un fort potentiel économique. Ce potentiel y est quasiment nul, mis à part le cas très

31 GIZC = gestion intégrée des zones côtières.

32 *Vertigo*, décembre 2009.

particulier de la Nouvelle-Calédonie au sein du Pacifique Sud-Ouest. Cependant, des stratégies d'adaptation différentes peuvent être mises en œuvre par les peuples de la région. Ces peuples ont une histoire et une culture dont il faut tenir compte.

UNE TRADITION DE MOBILITÉ ET DE FLEXIBILITÉ

Les peuples océaniens sont connus pour leur ancienne tradition de mobilité : ils ont quitté l'Asie du Sud-Est il y a 3 500 ans à bord de pirogues et colonisé l'Océanie pendant des siècles, se déplaçant d'île en île. Dans leur culture, la pirogue est mythique, elle symbolise leur histoire, le lien avec les ancêtres et les autres îles. La légende du peuplement de l'île de Pâques, par exemple, fait référence au chef d'une île (appelée Heiva) qui la vit en rêve engloutie par les flots. Il embarqua dans des pirogues avec son peuple et traversa le Pacifique vers l'île Rapa Nui dont son sorcier avait, également en rêve, localisé la position. La situation de lutte contre la transgression marine et les changements environnementaux ne sont donc pas des faits historiquement inconnus de ces peuples et la migration fait partie de leur culture. Les liens familiaux leur offrent des opportunités de repli vers des îles voisines (cf. *supra*). Nous parlons ici de mobilité externe, vers d'autres États ou îles, mais nous savons aussi que la mobilité se fera 8 fois sur 10 de manière interne. Sur ce plan également, la population océanienne révèle une remarquable flexibilité.

L'évolution de la société va néanmoins plutôt aujourd'hui en sens inverse de la nécessaire flexibilité que va imposer le changement climatique, la transformation récente du mode de vie augmentant indéniablement la vulnérabilité. Sur Wallis-et-Futuna tout comme sur Rangiroa, avec la fin de l'isolement géographique lié à un monde qui « rétrécit » de même que l'arrivée de la société de consommation et des biens de consommation importés, c'est la perception même de l'espace littoral sur lequel on vit qui a changé.

Par exemple, le mode d'habitat a évolué vers des matériaux de construction importés et un emplacement figé comme parfois inadapté de la maison. En Océanie francophone, mais également sur les îles anglophones, le système foncier traditionnel a beaucoup perdu de sa flexibilité. Le changement du mode de vie et la nouvelle fonction accordée aux valeurs matérielles ont fortement augmenté le besoin de protection dans une société où la flexibilité était autrefois de règle et permettait à l'homme de s'adapter aux changements environnementaux avec plus de souplesse qu'aujourd'hui. La notion selon laquelle l'environnement doit s'adapter à l'homme et non pas l'inverse, comme auparavant, s'est introduite et les peuples océaniens tendent à se rapprocher des autres espaces littoraux ; en ce sens, des stratégies et schémas de pensées traditionnels et importés vont devoir coexister.

III.2.4. LA VISION OCÉANIENNE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE NOUS DONNE DES CLEFS D'UNE ADAPTATION RÉUSSIE

L'approche anthropologique du questionnement du changement climatique révèle une vision assez éloignée de celles du monde occidental en matière de changement climatique et de stratégies d'adaptation à ce dernier.

ABANDONNER L'ETHNOCENTRISME

Il faut tout d'abord avoir à l'esprit que pour nombre d'Océaniens, les modèles d'explication associés au « changement climatique » apparaissent souvent comme ressortissant à une stricte logique occidentale et que les faits décrits comme des preuves par les scientifiques et les techniciens occidentaux sont interprétés différemment par les natifs. Les cycles naturels sont le plus souvent mis en avant pour expliquer les transformations actuellement observées de l'écosystème et de l'espace insulaire et le concept même de changement climatique est souvent directement remis en cause, tout au moins sur les espaces insulaires français de l'Océanie. C'est le cas, par exemple, sur les îles de Wallis et de Rangiroa étudiées par l'auteur et ses étudiants. Cette variation d'interprétation sur le changement climatique est difficile à concevoir pour quelqu'un qui agit et réfléchit selon des principes scientifiques issus d'une rationalité occidentale. La définition des priorités ainsi que la perception du risque personnel peuvent s'appuyer sur des critères bien différents de ceux des techniciens et du monde occidental. Rien, quant aux fondements sous-jacents aux schémas de pensée occidentaux ne peut être tenu ici pour établi ; de même que les idées « importées » en matière de lutte contre les effets du changement climatique et d'adaptation s'avèrent assez souvent en contradiction profonde avec l'opinion des insulaires océaniens.

ADAPTER LA COMMUNICATION

L'espace de discussion dans le monde Pacifique demande beaucoup de temps pour l'explication et l'évaluation des idées discutées. L'objectif de ce que l'on a appelé le *Pacific way*³³ est toujours celui d'un accord commun, le consensus, mais le chemin pour y parvenir peut être long. En matière d'adaptation, il convient donc d'identifier et d'utiliser les dynamiques locales pour aller vers l'objectif recherché et on constate en cheminant que des notions inattendues pour un esprit occidental peuvent intervenir ; par exemple la définition de la propriété de la terre, le niveau hiérarchique réel des interlocuteurs ou la distribution inégale des richesses au sein

33 Méthode de négociation prônée par Ratu Mara, l'un des principaux leaders politiques de Fidji après l'indépendance.

d'une famille, soit autant de raisons différentes qui peuvent obliger certaines personnes à se soumettre à la décision d'autres personnes et à faire leurs certaines options. Par ailleurs, il faut veiller à ce que les apports locaux soient intégrés à la conception des opérations et aux processus de décision qui devront satisfaire tous les acteurs pour être acceptés et devenir opérationnels.

Bien souvent, des idées importées et leur mise en pratique ne se heurtent pas directement au refus de l'idée en elle-même même, mais à des symboles et significations qui sont attachés au mode de communication. Les textes juridiques, entre autres, sont difficilement acceptés, et leur existence sur des documents officiels ne préjuge en rien de leur réelle application locale. S'ajoute à cette difficulté la double barrière de la langue et du langage scientifique qui est difficile à comprendre pour une grande partie des habitants ; le fait que la communication se fasse majoritairement en français pour les territoires ultramarins français évoqués, et non pas en langue locale, compliquant les choses.

CONCLUSION

Dans ce cadre, il est évident que tous les efforts qui pourront être réalisés localement pour diminuer le stress des écosystèmes insulaires apporteront leur contribution à la mitigation et à ce titre les actions locales de sauvegarde de l'environnement, la diminution de la croissance démographique - souvent élevée sur les îles océaniques - et celle des pressions sur les ressources naturelles existantes sont des pratiques à promouvoir.

Mais il est également clair que la résolution des problèmes ne dépend pas au premier chef des actions positives que vont pouvoir mener les Océaniens sur leurs îles. La solution passe par l'adoption de décisions politiques du fait des grandes nations de la planète qui n'en prennent pas le chemin le plus direct à en juger par les résultats décevants des dernières négociations de Doha (8 décembre 2012), dans le sillage des grands rendez-vous du même type tout aussi décevants depuis 20 ans : l'engagement de réduction des gaz à effet de serre ne concerne que 15 % des émissions et aucun accord n'a pu être trouvé sur une aide financière destinée à aider les pays pauvres à lutter contre le réchauffement. Pourtant au même moment (18 novembre 2012), la Banque mondiale diffusait le rapport *Turn Down the Heat* qui prédit une élévation de la température de 4° d'ici la fin du siècle (hypothèse haute du GIEC), ce qui rend de moins en moins improbables les scénarios apocalyptiques.

Enfin, l'impact des médias comme vecteur de communication pour une meilleure efficacité des actions à mener n'est pas à sous-estimer, et ce sous deux angles différents. Tout d'abord celui de la diffusion des informations sur le changement climatique ; ensuite celui de leur pouvoir d'influence et de manipulation. Il faut trouver un mode de communication adapté qui rende l'information accessible aux populations

et constater la véracité des informations transmises. Une présentation alarmiste des faits est souvent méprisée localement car non conforme à la réalité vécue, tandis que l'exposé de la fatalité des conséquences du changement climatique (augmentation des cyclones, par exemple) pousse la population vers l'inaction à cause du sentiment d'impuissance qu'elle véhicule. Le mode de communication est donc essentiel, les hiérarchies et crédibilités attachées étant parfois plus importantes que l'information communiquée elle-même.

À l'aube du changement climatique, où des migrations forcées vont devenir des sujets cruciaux, la communication adaptée sera sans doute un outil fondamental pour gérer au mieux ces défis dans l'espace océanien. Un espace océanien qui pour être au cœur de la médiatisation actuelle des risques associés au changement climatique n'en sera pas pour autant le secteur géographique le plus impacté demain. Les « canaris » du Pacifique ne sont que les indicateurs précoces de bouleversements beaucoup plus intenses qu'il faut s'attendre à devoir affronter sur d'autres segments littoraux de la planète.

